



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 11 au 21 janvier 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

Paluel : Un réacteur privé de moteur de secours

EDF met 2 mois à découvrir qu'un groupe électrogène ne marchait pas

Le 13/01/2023

Le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Paluel (Normandie) a fonctionné plusieurs semaines sans que son exploitant ne sache qu'un de ses groupes électrogènes était hors-service. L'équipement, qui doit fournir de l'électricité en cas de besoin, doit pourtant être toujours prêt à prendre le relai lors que le réacteur est en fonctionnement, et il est testé régulièrement.

[Lire notre article en ligne](#)

Cruas : Cafouillage sur les commandes d'arrêt d'urgence

Des barres en mauvaise position, un essai validé, une détection tardive : nouvel incident à la centrale

Le 13/01/2023

Début janvier 2023, EDF réalise un essai obligatoire pour vérifier le bon fonctionnement des commandes d'arrêt de Cruas 2 (Auvergne Rhône Alpes), ces barres qui descendent dans la cuve du réacteur pour stopper la réaction nucléaire. Mais l'industriel a eu bien du mal à mettre ces barres au bon endroit.

[Lire notre article en ligne](#)

Blayais : Incendie, séisme : des câbles exposés, la sûreté questionnée

Un caisson de protection qui ne protège pas le système de protection du réacteur 1

Le 16/01/2023

Lors de l'arrêt pour 4ème visite décennale du réacteur 1 de la centrale nucléaire du Blayais (Nouvelle Aquitaine), un caisson censé protéger des câbles électriques contre le feu et les tremblements de terre est retiré. Les équipes découvrent alors que le caisson n'est pas en bon état.

[Lire notre article en ligne](#)

Bugey : De l'eau radioactive sous la centrale

Les eaux souterraines contaminées par du tritium, la communication vague et tardive d'EDF

Le 20/01/2023

Il aura fallu près d'un mois à EDF pour annoncer au public que les eaux souterraines sous la centrale du Bugey (Auvergne Rhône Alpes) sont contaminées par du tritium. À plusieurs reprises courant décembre, des taux anormalement hauts, bien au-delà du seuil d'alerte, ont été détectés.

[Lire notre article en ligne](#)

Civaux : Un chantier mal préparé, des alarmes ignorées : 46 personnes contaminées

Suivi médical obligatoire pour cause de radioactivité dans le corps

Le 17/01/2023

À plusieurs reprises entre le 7 et le 10 janvier 2023, des balises ont signalé une montée de radioactivité dans le bâtiment du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Civaux (Nouvelle Aquitaine), mais personne n'a réagit. Au total, 46 personnes ont inhalé ou avalé des poussières radioactives. Cette contamination interne les expose directement à des rayonnements gamma, les plus pénétrants de tous.

[Lire notre article en ligne](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Blayais : Événements significatifs - décembre 2022 (niveau 0)

Publié le 18/01/2023

Événement sûreté

La centrale nucléaire du Blayais déclare auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ses événements en matière de sûreté, de radioprotection et d'environnement. Leurs synthèses sont consultables dans cet article dédié.

SÛRETÉ :

3 événements significatifs de niveau 0, sans conséquence réelle sur la sûreté de l'installation, ont été déclarés par la Direction de la centrale du Blayais à l'Autorité de sûreté nucléaire entre le 1er et le 31 décembre 2022.

(...)

Les actus de l'ASN

[Le collège de l'ASN se déplace aux Etats-Unis pour rencontrer la Commission de la NRC et s'entretenir avec l'EPR](#)

Publié le 11/01/2023

Le collège de l'ASN et la Commission de la NRC (autorité de sûreté américaine) se sont rencontrés le 9 janvier 2023 au siège de la NRC (Rockville, Maryland, E-U) pour discuter de l'actualité réglementaire et échanger sur les thématiques suivantes : SMR, prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires, implication du public et des parties prenantes dans les prises de décision et la culture de sûreté et de radioprotection au sein du public. Cette réunion dirigée par Bernard Doroszczuk Président de l'ASN et Christopher Hanson, Président de la NRC, a été suivie par une visite du site de Vogtle où sont implantés les 2 réacteurs AP1000 de l'opérateur Southern Nuclear près d'Augusta (Géorgie, E-U).

[L'ASN autorise la mise en service de l'installation Fleur \(INB 180\)](#)

Publié le 12/01/2023

L'ASN a autorisé, le 3 janvier 2023, la mise en service de l'installation nucléaire de base (INB) 180, exploitée par Orano, dénommée Fleur (**Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement**).

Cette installation, dont la création a été autorisée le 18 mars 2022 par le décret n°2022-391, **permet d'entreposer environ 30 000 tonnes d'uranium dans quatre bâtiments au maximum**, en complément des parcs d'entreposage actuels du site.

L'INB Fleur est **actuellement composée de deux bâtiments identiques**, constitués d'une ossature, d'une couverture et d'un bardage métallique. Elle permettra l'entreposage de conteneurs contenant des oxydes d'uranium, principalement du sesquioxyde d'uranium (U₃O₈) issu du traitement des combustibles nucléaires irradiés (dit « URT ») et du dioxyde d'uranium naturel (UO₂), et dont la teneur en uranium 235 est inférieure à 1 %. **Elle pourra être augmentée de deux nouveaux bâtiments comparables, selon l'évolution des besoins en entreposage de l'exploitant.**

L'exploitation de l'installation sera encadrée par des prescriptions techniques édictées par l'ASN.

Publié le 12/01/2023

[Décision n° 2023-DC-0750 de l'ASN du 3 janvier 2023](#)

Décision no 2023-DC-0750 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 3 janvier 2023 **autorisant la mise en service** de l'installation nucléaire de base 180, dénommée « Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) », exploitée par Orano Chimie-Enrichissement sur le site du Tricastin, sur le territoire de la commune de Pierrelatte (département de la Drôme).

Publié le 12/01/2023

[Décision n° CODEP-CLG-2023-000432 du président de l'ASN du 3 janvier 2023](#)

Décision n° CODEP-CLG-2023-000432 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 3 janvier 2023 fixant des **prescriptions applicables à l'exploitation** de l'installation nucléaire de base 180 dénommée «



Réseau Sortir du nucléaire

Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) » sur le territoire de la commune de Pierrelatte (département de la Drôme)

[L'ASN met à jour les prescriptions relatives aux modalités et limites de rejets d'effluents de l'établissement de La Hague](#)

Publié le 16/01/2023

L'ASN a adopté le 16 juin 2022 deux décisions encadrant les modalités de prélèvement, de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement et les limites de rejets d'effluents de l'établissement de La Hague. **Ces décisions mettent à jour, à compter du 1er janvier 2023, les décisions prises en 2015 et applicables jusqu'à présent.** Conformément à la réglementation, la décision modifiant les limites applicables aux rejets d'effluents de l'installation a été homologuée par arrêté ministériel publié au Journal Officiel du 7 décembre 2022.

Les décisions adoptées par l'ASN prennent en compte certaines demandes de l'exploitant portant notamment sur la modification de la valeur maximale mensuelle de l'activité volumique des gaz rares, dont le krypton-85, mesurée au niveau des stations réglementaires de surveillance de l'environnement, ainsi que l'encadrement des limites et modalités de contrôle des rejets en mer de onze substances chimiques^[1], détectées par l'exploitant en faible quantité dans les rejets dans le cadre d'une démarche d'évaluation de la conformité réglementaire. D'autres demandes de l'exploitant, présentant des enjeux moindres, ont également été retenues ; elles concernent par exemple les modalités de gestion des eaux de drainage de certains ateliers, les conditions d'analyses d'effluents et la fréquence de transmission des études technico-économiques déterminant les possibilités de réduire les rejets radiologiques et chimiques. Enfin certaines demandes, liées à un assouplissement des prescriptions relatives aux prélèvements d'eau, à la surveillance du milieu marin ou aux conditions de rejets des effluents, ont été rejetées.

Ces décisions conduisent à une diminution significative des limites de rejets en mer autorisés pour certaines substances radiologiques^[2] et chimiques^[3], compte tenu du retour d'expérience et de l'amélioration des pratiques et techniques mises en œuvre pour la gestion des effluents. Elles imposent également des dispositions complémentaires de surveillance de l'environnement, d'évaluation de l'impact radiologique sur les populations et de contrôle des effluents.

(...)

1. Antimoine, argent, arsenic, bore, cuivre, étain, molybdène, sélénium, titane, uranium, vanadium

2. Strontium-90, césium-137, césium-134, ruthénium-106, cobalt-60, autres émetteurs bêta-gamma

3. Nitrite, ammonium, aluminium, fer, nickel, chrome, baryum, cobalt, TBP, plomb, hydrazine, phosphore, fluorure, mercure, zinc, manganèse, zirconium, cadmium

Publié le 26/12/2022

DÉCISIONS DE L'ASN

[Décision n° CODEP-CAE-2022-057897 du président de l'ASN du 2 décembre 2022](#)

Décision n° CODEP-CAE-2022-057897 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 2 décembre 2022 autorisant Orano Recyclage à modifier les modalités d'exploitation autorisées des installations nucléaires de base nos 33 (UP2-400), 38 (STE2 et AT1), 47 (ELAN II B), 80 (HAO), 116 (UP3-A), 117 (UP2-800) et 118 (station de traitement des effluents STE3).

Publié le 26/12/2022

DÉCISIONS DE L'ASN

[Décision n° 2022-DC-0724 de l'ASN du 16 juin 2022](#)

Décision n° 2022-DC-0724 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juin 2022 modifiant la décision n° 2015-DC-0536 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 décembre 2015 fixant les valeurs limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base nos 33 (UP2-400), 38 (STE2 et AT1), 47 (ELAN II B), 80 (HAO), 116 (UP3-A), 117 (UP2-800) et 118 (STE3) exploitées par AREVA NC sur le site de La Hague (département de la Manche).

Publié le 26/12/2022



Réseau Sortir du nucléaire

DÉCISIONS DE L'ASN

[Décision n° 2022-DC-0725 de l'ASN du 16 juin 2022](#)

Décision n° 2022-DC-0725 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juin 2022 modifiant la décision n° 2015-DC-0535 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 décembre 2015 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, de consommation d'eau et de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base

Les actus de l'IRSN

[Réunion publique « Quelles conséquences du programme EPR2 sur les différentes étapes de la vie du combustible et sur les déchets radioactifs ? »](#)

17/01/2023

Dans le cadre du débat public « Nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly », une nouvelle rencontre aura lieu le 19 janvier en visioconférence uniquement (à suivre en direct sur la chaîne Youtube du débat).

À cette occasion, Igor Le Bars, Directeur de l'expertise de sûreté de l'IRSN, interviendra sur le thème « conséquence du programme nouveaux réacteurs EPR2 sur la fabrication du combustible neuf et la gestion du combustible usé ».

En préparation de cette rencontre, l'IRSN a réalisé une vidéo pédagogique sur « la situation actuelle de la fabrication du combustible neuf et la gestion du combustible usé ».

[Science en questions : ne ratez pas la première émission avec l'IRSN !](#)

18/01/2023

Ce mercredi 18 janvier, l'IRSN participe pour la première fois à l'émission « Science en questions » sur le sujet « Nucléaire : comment éviter la catastrophe ? »

« Science en questions » est une émission animée par l'équipe de l'Esprit sorcier sur sa chaîne, l'Esprit sorcier TV. Cette émission est diffusée chaque mercredi à 19h.

Pour cette première participation de l'IRSN à l'émission, retrouvez Olivier Dubois, Directeur Adjoint de l'Expertise de sûreté, et Irène Korsakissok, chercheuse en physique de l'atmosphère et ingénieure en gestion de crise, invités en plateau sur le sujet « Nucléaire : comment éviter la catastrophe ? » ce mercredi 18 janvier à 19h.

[L'INERIS ET L'IRSN CONFORTENT LEUR PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA SANTE](#)

19/01/2023

Forts de leurs complémentarités, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) renforcent leur collaboration avec la signature d'un accord cadre. Signé jeudi 19 janvier 2023 pour une durée de 5 ans, il vise à coordonner les actions menées par les deux établissements en réponse aux défis sociétaux majeurs que constituent la maîtrise des risques technologiques et la préservation de la biodiversité et de la santé.

(...)

Le partenariat se traduira par des travaux communs autour de quatre thèmes :

- le développement d'outils de modélisation simulant à différentes échelles la dispersion de substances chimiques et/ou radiologiques en situation accidentelle,
- l'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux de ces substances,
- la gestion et l'exploitation des données de surveillance environnementale,
- le développement d'outils d'aide à la décision et la mobilisation des sciences humaines et sociales pour la gouvernance des risques.

Les travaux pourront notamment prendre la forme d'actions d'études et recherche et conduire au développement d'outils, de bases de données et de connaissances communes. Ils permettront également



Réseau Sortir du nucléaire

aux deux instituts de partager leurs réflexions sur des sujets tels que la mise en œuvre d'une politique de données ouvertes ou l'appui aux pouvoirs publics dans le contexte de la gestion des situations d'urgence et post-accidentelles. La collaboration s'étendra aussi aux enjeux d'ouverture à la société en application de la charte de l'ouverture à la société des organismes de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux dont les deux instituts sont signataires.
(...)

[MITHYGENE : Séminaire international sur la sécurité de l'hydrogène pour les centrales nucléaires](#)

20/01/2023

Le 19 et 20 janvier 2023 s'est tenu à l'IRSN du site de Fontenay aux Roses, le workshop international sur la sécurité de l'hydrogène pour les centrales nucléaires.

L'objectif de ce séminaire était de présenter les réalisations du programme MITHYGENE et leurs applications pour l'amélioration de la gestion des accidents graves .

(...)

Retrouvez les programmes de recherche :

[MITHYGENE](#)

[SAMHYCO-NET](#)

Les actus d'EDF

Blayais :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 16/01/2023

[Registres des rejets radioactifs de décembre 2022](#)

[Registres des rejets chimiques de décembre 2022](#)

Bugey :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 16/01/2023

[Registre mensuel des rejets chimiques - décembre 2022.pdf](#)

[Registre mensuel des rejets radioactifs - décembre 2022.pdf](#)

Cattenom :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 16/01/2023

[registres fusionnés du mois de décembre.pdf](#)

Chooz :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 12/01/2023

[Registre des rejets chimiques et radioactifs de décembre 2022](#)

[Mise en service d'un matériel pouvant entraîner des nuisances sonores](#)

Publié le 17/01/2023

Dans le cadre des opérations préalables au redémarrage de l'unité de production n°2, les équipes de la centrale de Chooz vont procéder à la mise en service d'un matériel nécessaire à l'entretien du circuit secondaire, situé dans la partie non nucléaire des installations.



Réseau Sortir du nucléaire

La mise en route de ce matériel peut entraîner du bruit susceptible d'être entendu par les habitants des communes situées à proximité de la centrale, dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 janvier et dans la journée du mercredi.

Civaux :

[Opération technique programmée susceptible d'émettre du bruit, audible à l'extérieur du site](#)

Publié le 13/01/2023

Dans le cadre d'une intervention technique programmée à partir de samedi 14 janvier dans la matinée, des essais de fonctionnement du diesel seront réalisés sur l'unité de production numéro 2, dans la partie non nucléaire de l'installation (actuellement en arrêt pour maintenance).

Ces essais, qui se réaliseront en plusieurs phases de quelques heures, seront réalisés par intermittence entre le 14 et le 16 janvier.

L'utilisation de ce matériel pourra s'accompagner de bruit, potentiellement audible depuis les communes situées à proximité immédiate du site.

Les équipes de la centrale de Civaux prennent toutes les dispositions pour limiter au maximum la durée de ces émissions sonores.

Ces opérations font partie du fonctionnement normal de la centrale nucléaire de Civaux.

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 16/01/2023

[Registre rejets radioactifs décembre 2022](#)

[Registre rejets chimiques décembre 2022](#)

Cruas :

[Contrôles mensuels des rejets de Cruas-Meysse](#)

Publié le 17/01/2023

[Registre des rejets radioactifs décembre 2022](#)

[Registre des rejets chimiques décembre 2022](#)

Dampierre :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 16/01/2023

[Consulter le registre des rejets radioactifs de décembre 2022](#)

[Consulter le registre des rejets chimiques de décembre 2022](#)

Flamanville :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 12/01/2023

[Registres des rejets radioactifs de décembre 2022](#)

[Registres des rejets chimiques de décembre 2022](#)

Nogent :

[Contrôle mensuels des rejets - Nogent](#)

Publié le 12/01/2023

[Registre radiochimique décembre](#)

[Registre chimique décembre](#)

Paluel :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 13/01/2023



Réseau Sortir du nucléaire

[Registre des rejets chimiques du mois de décembre 2022](#)

[Registre des rejets radioactifs du mois de décembre 2022](#)

[Essais de soupapes sur l'unité de production n°4 de Paluel](#)

Publié le 15/01/2023

Publication du 13 janvier 2023 :

Des essais de soupapes seront réalisés dans la journée du dimanche 15 janvier 2023, sur l'unité de production n°4, dans la partie non nucléaire de l'installation.

Ce contrôle permet de tester la manœuvrabilité des soupapes et, ainsi, de s'assurer de leur bon fonctionnement.

La vapeur d'eau s'échappant à gros débit par les soupapes, les essais de ce matériel pourront s'accompagner de nuisances sonores, audibles depuis les habitations situées à proximité de la centrale.

Ces opérations font partie du fonctionnement normal de la centrale nucléaire de Paluel et n'ont aucun impact sur l'environnement.

Mise à jour du 15 janvier 2023 :

Initialement prévus dans la journée du 15 janvier 2023, les essais de soupapes sur l'unité de production n°4 (dans la partie non nucléaire de l'installation) se poursuivront jusqu'au 16 janvier à 9h.

Ils pourront s'accompagner d'éventuelles nuisances sonores, audibles depuis les habitations situées à proximité de la centrale.

Ces opérations font partie du fonctionnement normal de la centrale nucléaire de Paluel et n'ont aucun impact sur l'environnement.

[Essais de soupapes sur l'unité de production n°2 de Paluel](#)

Publié le 20/01/2023

Des essais de soupapes seront réalisés le dimanche 22 janvier 2023 de 5h00 à 21h00, sur l'unité de production n°2, dans la partie non nucléaire de l'installation.

Ce contrôle permet de tester la manœuvrabilité des soupapes et, ainsi, de s'assurer de leur bon fonctionnement.

La vapeur d'eau s'échappant à gros débit par les soupapes, les essais de ce matériel pourront s'accompagner de nuisances sonores, audibles depuis les habitations situées à proximité de la centrale.

Ces opérations font partie du fonctionnement normal de la centrale nucléaire de Paluel et n'ont aucun impact sur l'environnement.

Penly :

[Contrôles mensuels des rejets - Penly](#)

Publié le 13/01/2023

[PENLY - Registre des rejets radioactifs du mois de décembre 2022.pdf](#)

[PENLY - Registre des rejets chimiques du mois de décembre 2022.pdf](#)

Saint-Laurent :

[Activité sur l'unité de production n°2 vendredi 20 janvier 2023 pouvant occasionner du bruit](#)

Publié le 19/01/2023

Dans le cadre d'activités programmées sur l'unité de production n°2, le vendredi 20 janvier 2023, les équipes de la centrale procéderont à des contrôles périodiques des soupapes situées en salle des machines, dans la partie non nucléaire de l'installation.

L'ouverture de ces soupapes conduit à l'émission de panaches de vapeur d'eau non radioactive. La vapeur, s'échappant à gros débit, peut entraîner un bruit important durant une à deux minutes par soupape. Ce bruit est susceptible d'être entendu par les habitants des communes situées à proximité de la centrale. Ce contrôle est réalisé afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.



Réseau Sortir du nucléaire

Tricastin :

[Contrôles mensuels des rejets - Tricastin](#)

Publié le 13/01/2023

[Registre des rejets radioactifs décembre 2022](#)

[Registre des rejets chimiques décembre 2022](#)

Creys-Malville :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 12/01/2023

[Registres des rejets radioactifs de Décembre 2022](#)

[Registres des rejets chimiques de Décembre 2022](#)

Les actus de l'Andra

[Dépôt du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo](#)

Mardi 17 janvier 2023

Le 16 janvier 2023, l'Andra a déposé la demande d'autorisation de création (DAC) de Cigéo, le projet de stockage géologique pour les déchets les plus radioactifs. Cette étape charnière marque à la fois un aboutissement et un nouveau départ pour le projet.

(...)

Le dossier support à la demande d'autorisation de création

C'est un important volume d'environ 10 000 pages, élaboré par les équipes de l'Andra. Il comprend 23 pièces.

On y retrouve par exemple la description et le plan de développement du centre de stockage, des documents juridiques et administratifs ou concernant l'environnement, la démonstration de sûreté, l'étude de maîtrise des risques et la concertation. Plusieurs pièces majeures composent ce dossier.

(...)

[Communiqué de presse](#)

[Dossier de presse](#)

Documents du dossier DAC téléchargeables [ici](#)

[Des doubles virtuels pour les centres de l'Aube](#)

Mardi 17 janvier 2023

Doter le Centre de stockage de l'Aube (CSA) et le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) d'un jumeau numérique, c'est l'objectif du projet Ci2ANum. Désigné début 2022 lauréat de l'appel à projets du plan de relance pour l'industrie « Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie », cette innovation apportera aux équipes de l'Andra une interface collaborative pour le suivi et l'optimisation des projets de construction ou des procédés industriels sur ces installations de l'Andra. (...)

[Découvrez Le Mag de l'Andra de Décembre-Janvier](#)

Vendredi 20 janvier 2023

Retrouvez un panorama complet de l'actualité de l'Agence et de ses centres dans le numéro de Décembre-Janvier du Mag de l'Andra, le magazine mensuel d'information sur la gestion des déchets radioactifs.

Au sommaire de ce [numéro de Décembre-Janvier](#) :

Dépôt du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo

Toutes les équipes de l'Andra vous souhaitent une très belle année 2023 !



Réseau Sortir du nucléaire

10 démonstrateurs qui ont fait leurs preuves
Publication de la 5e édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs
L'Andra et le LNE renouvellent leur accord de partenariat de recherche et développement
Quel rôle pour les jeunes générations dans la gestion des déchets radioactifs ?
Le Comité éthique et société auprès de l'Andra, qu'est-ce que c'est ?
Des doubles virtuels pour les centres de l'Aube
Projet scolaire sur la mémoire d'un centre de stockage : les élèves présentent leurs créations
D'autres sujets sont à découvrir à travers les différentes rubriques du Mag (En bref, Autres regards, Décryptages...)

Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

CRUAS

[Mise à l'arrêt de l'unité de production n°2 en raison d'une baisse ponctuelle de la demande en électricité](#)

Publié le 14/01/2023

Samedi 14 janvier à 15h43, les équipes de la centrale ont procédé au découplage de l'unité de production n°2.

En raison de la situation de l'équilibre offre demande, cet arrêt de courte durée permet d'adapter la production d'EDF à la baisse ponctuelle de la demande en électricité.

Les unités de production n°1, 3 et 4 sont en fonctionnement et répondent aux besoins du réseau électrique national.

[L'unité de production n°2 de la centrale de Cruas-Meysses produit de nouveau de l'électricité](#)

Publié le 15/01/2023

L'unité de production n°2 a été reconnectée au réseau électrique dimanche 15 janvier à 17h17 après un arrêt de courte durée entrant dans le cadre des mesures pour équilibrer offre et demande d'électricité. Les quatre unités de production de la centrale de Cruas-Meysses fonctionnent et sont à la disposition du réseau électrique national.

GRAVELINES

[Mise à l'arrêt de l'unité de production n°3 suite à un essai périodique non satisfaisant sur l'une des fonctionnalités du système de protection du réacteur](#)

Publié le 16/01/2023

Le 16 janvier 2023 à 08h30, l'unité de production n°3 a été mise à l'arrêt en toute sûreté par nos équipes d'exploitation.

Cette mise à l'arrêt a été effectuée, conformément à nos spécifications techniques d'exploitation, suite à un essai périodique non satisfaisant sur l'une des fonctionnalités du système de protection du réacteur.

Nos équipes d'exploitation et de maintenance procèdent aux contrôles et interventions qui permettront de redémarrer l'unité de production n°3 dans les meilleurs délais.

Cet arrêt n'a pas d'incidence sur la sûreté des installations ni sur l'environnement.

Les unités de production n°1, 2, 5 et 6 sont en fonctionnement ;

L'unité de production n°4 est à l'arrêt pour visite partielle.

BLAYAIS

[Actualité de l'unité de production n°3 de la centrale du Blayais](#)

Publié le 20/01/2023

Jeudi 19 janvier 2023 à 3h00, l'unité de production n°3 a été déconnectée du réseau électrique à la suite d'un aléa technique rencontré sur une tuyauterie de recueil des condensats de vapeur, située en salle des machines, dans la partie non-nucléaire de l'installation.



Réseau Sortir du nucléaire

Les équipes d'exploitation de la centrale nucléaire de Blayais procèdent actuellement aux contrôles et interventions nécessaires pour remettre cet équipement en conformité et reconnecter l'unité de production n°3, en toute sûreté.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations et la sécurité des intervenants. Les unités de production n°2 et 4 sont connectées au réseau électrique national. L'unité de production n°1 est à l'arrêt dans le cadre de sa maintenance programmée (visite décennale).

Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

SAINT-ALBAN

[L'unité de production n°2 de retour sur le réseau électrique](#)

Publié le 11/01/2023

Le 23 décembre 2022 à 23h32, l'unité de production n°2 a été reconnectée au réseau électrique national, après plusieurs mois d'arrêt programmé pour une visite partielle. Le palier de pleine puissance a été atteint début janvier 2023. L'unité est désormais pleinement disponible pour répondre aux besoins en électricité des clients d'EDF.

Pour rappel, l'unité n°2 avait été mise à l'arrêt le 8 juillet pour permettre le renouvellement du combustible et la réalisation d'un important programme de maintenance et de modifications. Cet arrêt de grande envergure aura mobilisé toutes les équipes EDF de la centrale et près de 2 000 intervenants, salariés d'entreprises prestataires.

Parmi les 13 800 activités de maintenance réalisées pendant cette visite partielle, on peut citer la visite complète du rotor de l'un des corps basse pression de la turbine, l'épreuve hydraulique du circuit secondaire principal, le remplacement de mécanismes au niveau des grappes de commande, le remplacement d'un moteur et de l'hydraulique d'une des quatre pompes du circuit primaire, les contrôles des générateurs de vapeur ainsi que la réalisation de 39 modifications matérielles, notamment au niveau du contrôle commande.

DAMPIERRE

[Arrêt pour quatrième visite décennale du réacteur 2](#)

ASN - Publié le 19/01/2023

Le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a été arrêté pour effectuer sa quatrième visite décennale le 27 avril 2022. Il a redémarré et atteint à nouveau sa puissance nominale le 9 janvier 2023. Cette visite décennale est l'une des étapes de son quatrième réexamen périodique, qui conduira l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à se prononcer sur les conditions de sa poursuite de fonctionnement.

(...)

SAINT-LAURENT

[L'unité de production n°2 débute sa 4ème visite décennale](#)

Publié le 21/01/2023

Vendredi 20 janvier à 21h34, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire EDF de Saint-Laurent a été déconnectée du réseau électrique national. Cet arrêt programmé, la 4ème visite décennale, permettra de renouveler une partie du combustible, de réaliser des opérations de maintenance et de contrôle, de mener trois examens réglementaires et de mettre en place des modifications de l'installation (...)

Les équipes de la centrale de Saint-Laurent et ses partenaires industriels procéderont, notamment :
à la modernisation de la salle de commande et à la rénovation du contrôle commande,
au remplacement des trois pôles du transformateur principal,
au remplacement de 2 tronçons de tuyauteries du circuit primaire,



Réseau Sortir du nucléaire

à des contrôles sur les générateurs de vapeur,
à la visite du corps haute pression et du corps basse pression du groupe turbo alternateur,
à la visite complète de pompes et de diesels de secours,
à des modifications pour accroître le niveau de sûreté : création d'un stabilisateur de corium sous eau
et de systèmes mobile et semi-mobile de secours de refroidissement des piscines combustible.
(...)

CHIFFRES CLES

Environ 7 mois de travaux
Près de 2 500 intervenants présents sur le site
Près de 250 entreprises partenaires mobilisées
Un investissement de 75 millions d'euros
Près de 15 500 heures de maintenance dans le domaine de la robinetterie
85 modifications apportées à l'unité de production pour accroître la sûreté des installations

Les consultations du public en cours

[Projets de décisions de l'ASN modifiant les décisions relatives aux prélèvements et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux](#)

Consultation du 15/01/2023 au 15/02/2023

Centrale nucléaire du Tricastin Réacteurs de 900 MWe

Les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire du Tricastin sont actuellement réglementés par :

- la décision n° 2008-DC-0101 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 mai 2008 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 87 et n° 88 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (dite décision « modalités ») ;
- la décision n° 2008-DC-0102 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 mai 2008 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 87 et n° 88 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (dite décision « limites).

Dans le cadre du 4ème réexamen périodique du réacteur 1 de la centrale nucléaire du Tricastin, EDF a mis à jour l'étude d'impact de cette centrale et présenté également, au travers du rapport de conclusions de ce réexamen, le retour d'expérience depuis 2008 des rejets dans l'environnement de la centrale. Dans le même temps, EDF a déposé une demande relative à l'utilisation d'un procédé d'acidification en cas de productivité insuffisante des puits du dispositif de la source d'eau ultime pour maintenir ses performances. L'Autorité de sûreté nucléaire envisage de modifier certaines prescriptions réglementant les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire du Tricastin afin de prendre en compte ce retour d'expérience et d'encadrer la mise en œuvre du procédé d'acidification des puits du dispositif de la source d'eau ultime.

Les principales modifications concernent :

- l'adaptation des modalités de prélèvement d'eau souterraine afin de prendre en compte l'exploitation d'un dispositif de source d'eau ultime qui permettra d'évacuer la puissance résiduelle des réacteurs et des piscines d'entreposage du combustible en situation de perte totale de la source froide. Les volumes de prélèvement autorisés dans les eaux souterraines restent inchangés ;



Réseau Sortir du nucléaire

- l'encadrement des rejets liquides, principalement composés de chlorures dans le cas où EDF a recours au procédé d'acidification pour maintenir les performances du dispositif de la source d'eau ultime ;
- l'ajout de certaines limites afin de mieux encadrer les rejets actuels d'effluents issus de la station d'épuration des eaux usées ;
- l'adaptation de certaines limites, revues à la baisse, compte tenu du retour d'expérience de l'exploitation de la centrale nucléaire du Tricastin.

L'ASN considère que le recours à un procédé d'acidification du dispositif de source d'eau ultime est acceptable car il ne présente pas d'impact significatif sur l'environnement et ne génère pas de risque sanitaire. Les autres modifications n'induisent pas d'impact supplémentaire de la centrale nucléaire du Tricastin sur son environnement.

Les projets de décisions, prenant la forme d'une décision fixant les modalités et d'une décision fixant les limites de prélèvements et rejets dans l'environnement, sont soumis à la consultation du public en application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement qui fixe les conditions et modalités de participation du public à l'élaboration des décisions individuelles ayant une incidence sur l'environnement

Projets de décision

[Tricastin projet de décision modificative limites.pdf \(PDF - 198.48 ko\)](#)

[Tricastin projet de décision modificative modalités.pdf \(PDF - 179.24 ko\)](#)

Documents associés à la consultation

[Analyse du cadre réglementaire et analyse d'impact documentaire \(PDF - 5.8 Mo\)](#)

[Dossier technique \(PDF - 2.63 Mo\)](#)

Projets de décision de l'Autorité de sûreté nucléaire encadrant les prélèvements et rejets dans l'environnement de la centrale nucléaire du Blayais (INB n° 86 et n° 110)

Consultation du 02/01/2023 au 31/01/2023

Centrale nucléaire du Blayais Réacteurs de 900 MWe

Les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire du Blayais sont actuellement réglementés par l'arrêté du 18 septembre 2003 autorisant Électricité de France à poursuivre les rejets liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire du Blayais.

L'Autorité de sûreté nucléaire a engagé, à son initiative, le renouvellement des prescriptions réglementant les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire du Blayais, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et le retour d'expérience de l'exploitation de la centrale depuis 2003.

Les principales évolutions envisagées concernent :

- **l'adaptation des modalités de prélèvement d'eau souterraine afin de prendre en compte la mise en œuvre d'un dispositif de source d'eau ultime** qui permettra d'évacuer la puissance résiduelle des réacteurs et des piscines d'entreposage du combustible en situation de perte totale de la source froide. Les volumes de prélèvement autorisés dans les eaux souterraines restent inchangés ;
- **l'adaptation de certaines limites, revues à la baisse** compte tenu du retour d'expérience de l'exploitation de la centrale nucléaire du Blayais ;
- **l'ajout de certaines limites afin de mieux encadrer les rejets actuels d'effluents issus de la station d'épuration des eaux usées ;**
- **la prise en compte des conditions climatiques exceptionnelles pour les rejets thermiques** de la centrale, au regard des enseignements des épisodes caniculaires rencontrés depuis 2003.

(...)



Réseau Sortir du nucléaire

[Demande de renouvellement d'agrément du modèle de colis « TN 17 MAX »](#)

Consultation du 07/01/2023 au 21/01/2023

Le modèle de colis « TN 17 MAX » et sa variante « TN JA » sont destinés au transport par voie routière, ferroviaire ou maritime, d'assemblages combustibles usés à oxyde d'uranium et à oxyde mixte d'uranium et de plutonium, en tant que colis de type B(M) contenant des matières fissiles.

[Projets de décisions de l'ASN relatives aux prescriptions applicables à l'exploitation des parcs d'entreposage de matières uranifères des INB 93, 178 et 179 de l'établissement Orano \(Tricastin\)](#)

Consultation du 10/01/2023 au 25/01/2023

Usine Georges Besse de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse Transformation de substances radioactives

Parcs uranifères du Tricastin Entreposage de substances radioactives

Orano Chimie-Enrichissement exploite, sur le site du Tricastin, plusieurs parcs d'entreposage de conteneurs d'uranium, situés au sein des installations nucléaires de base (INB) 93, 178 et 179 situées sur le site Orano du Tricastin (Drôme).

L'exploitant est tenu de réaliser un réexamen périodique de ses installations tous les dix ans, en application de l'article L. 593-18 du code de l'environnement. Le réexamen périodique a pour principaux objets la vérification de la conformité de l'installation à l'ensemble des règles qui lui sont applicables, l'examen des effets du vieillissement, la remédiation des écarts détectés et l'amélioration du niveau de sûreté de l'installation au regard des meilleures pratiques disponibles.

(...)

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 13/01/2023

Centrale nucléaire **EPR de Flamanville** Réacteurs de 1600 MWe - EDF

[Suivi en service des équipements sous pression](#)

[INSNP-CAE-2023-0182.pdf \(PDF - 119.46 Ko \)](#)

Inspection du 12/01/2023

Installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés (Iceda) Stockage ou dépôts de substances radioactives - EDF

[Respect des engagements](#)

[INSSN-LYO-2023-0533.pdf \(PDF - 248.93 Ko \)](#)

Inspection du 12/01/2023

Centrale nucléaire du **Bugey (Réacteur 1)** Installation en démantèlement - EDF

[Respect des engagements](#)

[INSSN-LYO-2023-0538.pdf \(PDF - 306.01 Ko \)](#)

Inspection du 11/01/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Conduite accidentelle de l'atelier NPH](#)

[INSSN-CAE-2023-0107.pdf \(PDF - 122.71 Ko \)](#)

Inspection du 11/01/2023

Procédé Installation de recherche en démantèlement - CEA

Support Installation de traitement des effluents et d'entreposage de déchets en démantèlement - CEA



Réseau Sortir du nucléaire

[Application de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des ESP et des récipients à pression simples](#)

[INSSN-OLS-2023-0782.pdf \(PDF - 514.95 Ko \)](#)

Inspection du 10/01/2023

Stations de traitement STD et STE Transformation de substances radioactives - CEA

[Contrôle des installations nucléaires de base](#)

[INSSN-MRS-2023-0858.pdf \(PDF - 124.28 Ko \)](#)

Inspection du 09/01/2023

Réacteur à haut flux (RHF) Réacteur de recherche - Institut Laue Langevin (ILL)

[Respect des engagements](#)

[INSSN-LYO-2023-0549.pdf \(PDF - 206.71 Ko \)](#)

Inspection du 04/01/2023

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Radioprotection des interventions en zone](#)

[INSSN-CAE-2023-0187.pdf \(PDF - 287.08 Ko \)](#)

Inspection du 03/01/2023

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Management de la sûreté et organisation](#)

[INSSN-LYO-2023-0429.pdf \(PDF - 662.24 Ko \)](#)

Inspection du 22/12/2022

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Epreuve hydraulique du CPP de Civaux 2](#)

[INSSN-BDX-2022-0071.pdf \(PDF - 248.59 Ko \)](#)

Inspection du 20/12/2022

Centrale nucléaire de **Penly** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Surveillance des services d'inspection reconnus](#)

[INSSN-CAE-2022-0193.pdf \(PDF - 208.18 Ko \)](#)

Inspection du 15/12/2022

Procédé Installation de recherche en démantèlement - CEA

[Incendie](#)

[INSSN-OLS-2022-0753.pdf \(PDF - 526.29 Ko \)](#)

Inspection du 12/12/2022

International

[Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires \(ESPN\)](#)

[INSNP-DEP-2022-0247.pdf \(PDF - 474.57 Ko \)](#)

Inspection du 12/12/2022

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[R.5.6 – Pérennité de la qualification des matériels](#)

[INSSN-LYO-2022-473.pdf \(PDF - 470.22 Ko \)](#)

Inspection du 08/12/2022

International



Réseau Sortir du nucléaire

[Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires \(ESPN\)
INSNP-DEP-2022-1111.pdf \(PDF - 401.38 Ko \)](#)

Inspection du 08/12/2022

International

[Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires \(ESPN\)
INSNP-DEP-2022-1112.pdf \(PDF - 401.38 Ko \)](#)

Inspection du 07/12/2022

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Essais effectués après arrêts de réacteurs
INSSN-BDX-2022-0955.pdf \(PDF - 222.92 Ko \)](#)

Inspection du 02/12/2022

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[Élaboration et du respect de la documentation d'exploitation et de maintenance \(R.1.6\)
INSSN-DCN-2022-0293.pdf \(PDF - 452.68 Ko \)](#)

Inspection du 01/12/2022

Centrale nucléaire de Saint-Alban Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Contrôle de conformité du laboratoire du CNPE
INSSN-LYO-2022-0526.pdf \(PDF - 508.58 Ko \)](#)

Inspection du 28/11/2022

Support Installation de traitement des effluents et d'entreposage de déchets en démantèlement - CEA

[Respect des engagements en radioprotection
INSSN-OLS-2022-0754.pdf \(PDF - 334.14 Ko \)](#)

Inspection du 18/11/2022

International

[Contrôle de la conception des équipements sous pression nucléaires
INSNP-DEP-2022-0245.pdf \(PDF - 452.35 Ko \)](#)

Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-SGE-2023-000643](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 janvier 2023 relative à l'**habilitation d'agents de l'Autorité de sûreté nucléaire pour exercer les missions d'inspection du travail** dans les centrales de production d'électricité comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base au sens de l'article L. 593-2 du code de l'environnement

[Décision n° CODEP-DRC-2023-001852](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 10 janvier 2023 autorisant Orano Recyclage à **modifier de manière notable l'INB n°33 par la construction d'un bâtiment dénommé DFG et l'implantation dans ce bâtiment d'un procédé de reprise et de conditionnement de déchets anciens**

demande d'autorisation de modification notable portant sur la construction du bâtiment de cimentation des déchets de faible granulométrie (DFG) et la sûreté du procédé

le décret n°2022-1480 du 28 novembre 2022 susvisé autorise la création du bâtiment DFG, nécessaire aux opérations de démantèlement



Réseau Sortir du nucléaire

Considérant que la construction du bâtiment DFG et l'implantation des équipements de procédé associés sont un préalable au respect des prescriptions [ARE-LH-RCD-04], [ARE-LH-RCD-05], [ARE-LH-RCD-20], [ARE-LH-RCD-23] et [ARE-LH-RCD-28] de la décision ASN du 9 décembre 2014 relative à la reprise et au conditionnement des déchets anciens dans les installations nucléaires de base n°33 (UP2-400), n°38 (STE2), n°47 (ELANIIB), n°80 (HAO), n°116 (UP3-A), n°117 (UP2-800) et n°118 (STE3) exploitées par Orano Cycle dans l'établissement de la Hague (département de la Manche)

[Décision no 2023-DC-0750](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 3 janvier 2023 **autorisant la mise en service de l'installation nucléaire de base 180, dénommée « Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) »**, exploitée par Orano Chimie-Enrichissement sur le site du Tricastin, sur le territoire de la commune de Pierrelatte (département de la Drôme).

[Décision n° CODEP-CLG-2023-000432](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 3 janvier 2023 **fixant des prescriptions applicables à l'exploitation de l'installation nucléaire de base 180 dénommée « Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) »** sur le territoire de la commune de Pierrelatte (département de la Drôme)

[Décision n° CODEP-OLS-2023-003215](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2023 **autorisant EDF à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées du réacteur 1** de la centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** (INB n° 84)

[Décision n° CODEP-CAE-2023-002941](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2023 autorisant Electricité de France à **modifier temporairement les modalités d'exploitation du réacteur n° 1** de la centrale nucléaire de **Flamanville** (INB n°108)

[Décision no CODEP-CAE-2023-003349](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2023 autorisant Électricité de France (EDF) à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées des réacteurs n°1 et n°2** de la centrale de **Penly** (INB n°136 et INB n°140)

[Décision n° CODEP-DTS-2023-001898](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 18 janvier 2023 **certifiant que le modèle de colis constitué par l'emballage "CEGEBOX 400", est conforme** en tant que modèle de colis de type B(U).

[Décision n° CODEP-LYO-2023-002080](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2023 d'octroi d'un **sursis à l'inspection périodique de seize équipements sous pression nucléaires** identifiés par les repères fonctionnels RIS N01 TY à RIS N16 TY du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice (INB n° 119)

[Décision n° CODEP-STR-2022-061942](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 décembre 2022 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées des réacteurs n° 1 et 3 de la centrale nucléaire de Cattenom** (INB no 124 et 126)

[Décision n° CODEP-CAE-2023-003790](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 janvier 2023 d'**octroi d'un aménagement aux règles de suivi en service de cinq équipements sous pression nucléaires** implantés au sein du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Flamanville (INB n° 108)

[Décision CODEP-CLG-2023-003285](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 janvier 2023 établissant la **liste des installations nucléaires de base au 31 décembre 2022**

[Décision n° CODEP-LYO-2023-003407](#) du 19 janvier 2023 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire d'**octroi d'aménagement aux règles de suivi en service des équipements sous pression nucléaires**



Réseau Sortir du nucléaire

constitués par les tuyauteries du système d'aspersion enceinte ultime (EASu) du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Tricastin (INB n° 88)

[Décision n° CODEP-MRS-2023-000673](#) du 9 janvier 2023 du président de l'autorité de sûreté nucléaire portant **autorisation de prolongation de la durée d'utilisation de sources radioactives** scellées délivrée au CEA de Marcoule pour Atalante (INB no 148)

Les avis de l'ASN

[Avis n° 2022-AV-0398](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 8 février 2022 sur un **projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux** et sur un **projet d'avis relatif à l'application de l'arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et de l'arrêté du 19 octobre 2017 modifié relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux**

[2022-AV-0398.pdf \(PDF - 828.79 Ko\)](#)

Sur Légifrance

- **Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017** relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046849610>
- **Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016** relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046849641>
- **Avis relatif à l'application de l'arrêté du 5 juillet 2016 modifié** relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et de l'arrêté du 19 octobre 2017 modifié relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046850087>



Réseau Sortir du nucléaire

Les avis de l'IRSN publiés en décembre 2022

Réacteurs électronucléaires EDF – Réacteur n° 2 du CNPE de Chooz B – Cycle 19 - **Corrosion du gainage en alliage M5 des assemblages de combustible** – Modifications des mesures compensatoires
[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

REP - EDF - **Réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Cruas** – Prise en compte du retour d'expérience – Accroissement du risque de fusion du coeur induit par l'indisponibilité de la voie B du système RIS BP survenue en janvier 2021
[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – REP – **Centrale nucléaire de Chinon B** – INB 107 – **Réacteur n° 2** – Modification temporaire du chapitre IX des règles générales d'exploitation afin de considérer la fonction d'injection de sécurité haute et basse pressions disponible malgré le non-respect de deux critères de sûreté
[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

Orano - Site du Tricastin - INB n° 105 (**Comurhex**) - Modification des dispositions de renforcement associées à l'entreposage des colis de matières uranifères dans l'aire n° 61
[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

Réacteurs électronucléaires d'EDF - Tous paliers – Températures de l'air du référentiel Grands Chauds
[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – REP – **RP4 900** – Programme complémentaire d'investigations et de prélèvements sur les réacteurs mis à l'arrêt de la centrale de Fessenheim
[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)